

## Projet Microcity

# Le processus de mise à disposition du site de la Maladière se poursuit avec les bâtiments sis Maladière 71 et 73

Après la remise du site de l'ancien collège de la Maladière par la Ville de Neuchâtel l'an dernier, ce sont les bâtiments de Maladière 71, qui abritait les laboratoires de Neode, et Maladière 73, où logeait l'Ecole professionnelle commerciale (EPC), qui ont été remis ce lundi 14 février 2011 par l'Etat de Neuchâtel et la Confédération à l'entreprise ERNE AG Holzbau (AG) pour la phase de dépollution, qui sera suivie de la démolition des deux bâtiments.

Pour édifier l'imposant bâtiment Microcity, qui accueillera en 2013 douze chaires de l'EPFL sur le site de la Maladière à Neuchâtel, trois démolitions doivent impérativement être réalisées, à savoir celle de l'ancien collège de la Maladière, qui est aujourd'hui terminée, assurée par la Ville de Neuchâtel, et celle à charge de l'Etat de Neuchâtel des deux autres bâtiments sis rue de la Maladière 73 - où logeait l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) - et rue de la Maladière 71 - qui abritait les laboratoires de Neode. Ces deux bâtiments ont été ainsi remis ce lundi 14 février 2011 par l'Etat de Neuchâtel et la Confédération à l'entreprise ERNE AG Holzbau (AG) pour une phase de dépollution, qui sera suivie de la démolition. Pour rappel, l'entreprise ERNE, associée au bureau Bauart Architectes et Urbanistes SA à Neuchâtel, a été retenue par le Conseil d'Etat pour réaliser le nouveau Bâtiment de la Microtechnique.

Cette première phase de dépollution obligera l'entreprise à fermer un périmètre restreint autour de ces deux bâtiments par une clôture de sorte à bien définir le secteur d'emprise de ces travaux. Cette phase préparatoire sera suivie de la déconstruction proprement dite des deux bâtiments. La remise du site dans sa totalité devra avoir lieu pour la phase de déconstruction et de démolition des éléments nécessaires à la construction du futur projet Microcity. Les travaux de terrassement et d'excavation, quant à eux, débuteront lorsque l'autorisation de construire aura été délivrée par la Ville de Neuchâtel.

### **Pour de plus amples renseignements:**

**Violaine Blétry-de Montmollin, secrétaire générale du Département de l'éducation, de la culture et des sports, présidente de la commission de construction Microcity, tél. 032 889 69 00.**

Neuchâtel, le 14 février 2011